



RAPPORT DU RÉSEAU PORCIN AUX PRODUCTEURS ET INTERVENANTS

FAITS SAILLANTS — Juillet à septembre 2025

- **Regain de statut négatif pour cinq cas de deltacoronavirus porcin (DCVP)**

En 2025, un cas mixte de DEP et DCVP a été détecté dans un élevage québécois de la région administrative de la Montérégie. Cinq cas de DCVP ont également été détectés dans des sites d'engraissement, tous dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Ces cinq sites avaient tous retrouvé leur statut négatif au mois de novembre 2025.

- **Rappel sur l'alimentation des porcs**

Nous souhaitons rappeler qu'aucun aliment contenant de la viande ou ayant transité par une cuisine ne peut être donné aux porcs. Cela permet d'éviter la transmission de maladies, comme la peste porcine africaine.

- **Cochliomyia hominivorax (new world screwworm) fait des incursions au Mexique**

La lucilie bouchère (*Cochliomyia hominivorax*) est une larve de mouche parasite qui provoque la myiase des plaies. Elle est endémique en Amérique du Sud. La barrière biologique, située au Panama, qui était efficace depuis 2006, connaît une baisse d'efficacité depuis 2023. Des cas ont été rapportés en 2024 au Mexique et des efforts collectifs majeurs des États-Unis, du Mexique et de l'Amérique centrale se poursuivent afin d'éradiquer cette maladie.

Avis : les informations contenues dans ce rapport résument certains aspects de situations cliniques ou autres cas rapportés par les médecins vétérinaires membres du réseau porcin, les médecins vétérinaires praticiens et le Laboratoire de santé animale du MAPAQ. Ces informations sont basées sur des impressions cliniques et des résultats de laboratoire pour le trimestre concerné. Votre jugement professionnel est requis pour l'interprétation et l'utilisation de ces informations.

Cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) et deltacoronavirus porcin (DCVP) au Québec

Entre le 11 février et le 16 avril 2025, six cas de DCVP et un cas mixte avec de la DEP ont été détectés dans deux régions du Québec, la Montérégie et la Beauce.

Pour chacun des sites infectés, le producteur et les divers intervenants de l'industrie porcine ont réagi rapidement, permettant de limiter la propagation du virus à d'autres fermes via un rehaussement de la biosécurité et une auto-quarantaine des sites infectés. Cela a permis le regain de statut négatif pour 5 des 6 sites, tous situés en Beauce :

- Le 2 juillet 2025, le site de DCVP déclaré le 10 mars a retrouvé son statut négatif.
- Le 18 septembre 2025, le site de DCVP déclaré le 14 mars a retrouvé son statut négatif.
- Le 10 et le 26 novembre 2025, les deux sites de DCVP déclaré le 16 avril ont retrouvé leur statut négatif.
- Le 24 novembre 2025, le site de DCVP déclaré le 4 avril a retrouvé son statut négatif.

À ne pas oublier :

- Nous vous encourageons à demeurer vigilant face à ces deux maladies et à consulter votre vétérinaire si vous avez des signes compatibles avec la DEP ou le DCVP dans votre élevage. Pour plus d'informations au sujet de ces maladies, nous vous invitons à consulter le site du MAPAQ : [Diarrhée épidémique porcine et deltacoronavirus porcin](#).
- Il est important de rappeler que tous les parcs de rassemblement et les aires de repos des animaux doivent être considérés comme étant positifs pour divers agents infectieux.

Alimentation des porcs

Certaines compagnies peuvent offrir des aliments pour les porcs provenant de nourriture invendue en épicerie, ce qui peut sembler une solution économique pour des élevages à petite échelle.

Cependant, nous souhaitons rehausser votre vigilance sur le fait que des aliments dont on ignore la provenance peuvent poser un risque important pour la santé de vos porcs, notamment en raison de la contagion possible avec la peste porcine africaine. C'est pour cette raison que vous **ne devez pas donner à vos porcs des déchets alimentaires ou des restes de table**.

Rappelons également que tout aliment carné ou ayant été en contact avec des aliments carnés est interdit selon le règlement sur la santé des animaux de l'ACIA. Ceci inclut tout aliment ayant transité dans une cuisine, car on ne peut exclure de contamination croisée avec des virus contagieux pour les porcs.

À retenir :

- Il est illégal de donner de la viande aux porcs, y compris des aliments pour animaux de compagnie contenant de la viande.

Pour obtenir plus d'informations :

[Gérer vos porcs : Conseils pour les nouveaux éleveurs et les propriétaires de porcs — inspection.canada.ca](https://inspection.canada.ca/fr/assurances/assurances-veterinaires/porcs/2023/05/gerer-les-porcs)

Cochliomyia hominivorax (new world screwworm)

La lucilie bouchère (*Cochliomyia hominivorax*) cause une maladie qui peut affecter la plupart des mammifères, y compris le bétail, la faune sauvage et les humains. Elle pond ses œufs dans des plaies ouvertes et les larves se nourrissent ensuite des tissus de l'animal infesté. On la retrouve en Amérique du Sud et dans certains pays des Caraïbes (Haïti, Cuba et la République dominicaine). **Elle n'est pas présente au Canada.**

Dans les années 60, la maladie a été éradiquée des États-Unis à l'aide de relâche de mouches stériles. Quelques incursions aux États-Unis ont continué d'avoir lieu, jusqu'à l'éradication de la mouche de l'Amérique centrale en 2006. Le point de contrôle était situé au Panama, où la relâche de millions de mouches stériles empêchait les mouvements vers le nord de ce parasite. Cependant, en 2023, cette barrière a cessé d'être pleinement efficace et des détections de *C. hominivorax* ont eu lieu au Panama et au Costa Rica. Puis, en novembre 2024, le déplacement vers le Nord s'est poursuivi pour atteindre le Mexique. Le 11 mai 2025, **l'USDA a interdit l'importation d'animaux vivants en provenance du Mexique.**

Les États-Unis investissent énormément d'argent pour prévenir l'introduction de la mouche sur leur territoire. Ils ont d'ailleurs prévu d'ouvrir de nouvelles installations de production de mouches stériles, le premier bâtiment sur le sol américain, qui produira jusqu'à 300 millions de mouches par semaine.

À retenir :

- *Cochliomyia hominivorax* n'a pas été détecté aux États-Unis pour le moment depuis sa remontée vers le nord de 2023.
- Des impacts économiques importants sont à prévoir pour les États-Unis s'il y a une introduction du parasite
- Heureusement, le parasite n'a pas la capacité de survivre à nos hivers.

LE RÉSEAU PORCIN

Objectifs :

Assurer une surveillance continue de la santé du cheptel porcin québécois par :

- L'établissement de partenariats pour le partage d'information
- La collecte de données de surveillance de façon continue.
- Favoriser la détection et la déclaration rapides de tout problème relatif à la santé du cheptel porcin québécois.
- Soutenir la mise en place de mesures sanitaires ou de gestion de l'élevage appropriées.
- Communiquer rapidement l'information aux personnes concernées.

Responsable du réseau :

D^{re} Géraldine-G. Gouin, m.v.

Responsable du Réseau porcin et substitut au réseau aquacole

Page web : www.mapaq.gouv.qc.ca/porcin